1. Prévention de l'anomalie

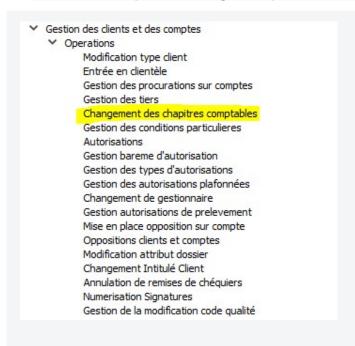
Avant de procéder au changement d'un code produit contenu dans un pack actif chez un client, bien vouloir :

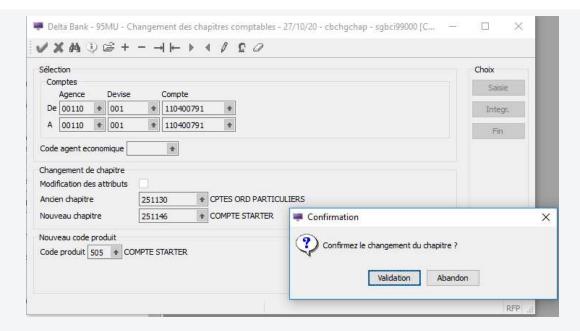
- Résilier le package si le nouveau code produit n'est pas inclus dans le package -> par le Chargé de clientèle
- Changer le code produit → Par la Comptabilité

2. Correction de l'anomalie

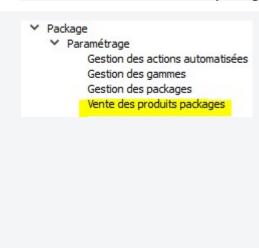
Si le changement de code produit s'est fait sans résiliation préalable du pack starter

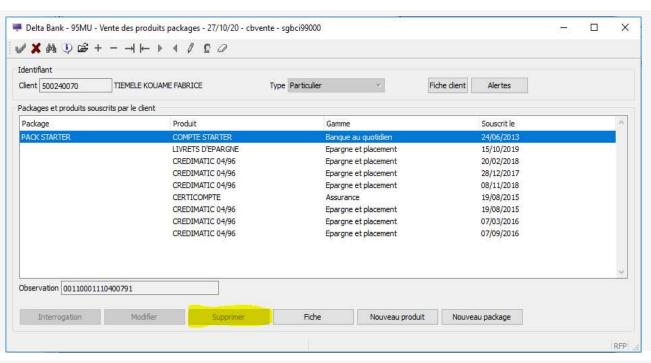
• Faire un changement de code produit via le programme de changement de chapitre comptable cbchgchap et remettre le compte du client sous son ancien code produit (changer 501 par 505) > Par la Comptabilité





• Procéder à la résiliation du package starter via le programme cbvente - par le Chargé de clientèle





• Faire à nouveau un changement de code produit via le programme de changement de chapitre comptable cbchgchap (changer 505 par 501) → Par la Comptabilité

Gestion des clients et des comptes Operations Modification type dient Entrée en dientèle Gestion des procurations sur comptes Gestion des tiers Changement des chapitres comptables Gestion des conditions particulieres Autorisations Gestion bareme d'autorisation Gestion des types d'autorisations Gestion des autorisations plafonnées Changement de gestionnaire Gestion autorisations de prelevement Mise en place opposition sur compte Oppositions clients et comptes Modification attribut dossier Changement Intitulé Client Annulation de remises de chéquiers Numerisation Signatures Gestion de la modification code qualité

